

M

Madame.
 ma fr^e dme lre que le fr de Bourlay a re^u de
 Natin du capitaine de Chymay / contre certain rapport a
 luy fait de Quenoy / afin que dme ma fr^e yussie se
 regardis se accorde avec les autres rapports qu'elle
 peut avoir. Est come d'hem a certain sergent
 des plaines de gent de guerre font de cheval que de
 pied estant luy par faulx dargent / le requiert d'uy
 ma fr^e doulors pourveoir a luy paiement / et troy
 des dimes conforme a ce que l'ordonne lre a dme
 ma fr^e car l'ordonne quez font font des plaines d'argent
 que n'est possible de payer.

8 Juille 1555.

Je fent Madame pour luy mandant tres humblement
 a la bonne grace de dme ma fr^e se paye d'uy d'ordonne
 a lre lre bon prosperite tres bonne et longue vie
 En rom a Syret de l'ordonne de Juille 1555

De vre M^{te}

tres humble et tres obeissant serviteur

Guite de M^{te}

La Roche

170
170
170

Deposé en l'ordinaire de
Ames 1788 (Ames 1788)